

La Nouvelle Revue De Presse De Langue Française

NRP Décembre 2017, n°39



DOSSIER

« ALGERIE 2018 : QUELS HORIZONS ECONOMIQUES ? »

Société

Consommation :

Le pouvoir d'achat des Algériens laminé

Yazid Alilat

Droit

Quelle reconnaissance juridique pour la signature électronique?

Saheb Bachagha

Culture/Médias

L'artiste peintre Choukri Mesli tire sa révérence

Mémoire

Une ville, une histoire : Bethioua

Mohamed Benotman

التيقن الحقيقة

مختارات الحق

Sommaire

N° 39, Décembre 2017

Dossier

« ALGERIE 2018 : QUELS HORIZONS ECONOMIQUES ? »

Efficacité économique et création de richesse, Abdelhak Lamiri, p.4

L'Algérie compte ses sous, Mohamed TOUATI, p.5

Le danger inflationniste n'est pas exclu, MOHAMED-CHERIF BELMIHOUB, p.6

La véritable priorité est la mise en place d'une économie de l'après pétrole, l'ex patron de Sonatrach, Farid Alilat, p.7

Système de prix international et crise de la répartition en algérie, P.7-8

Une arme de destruction massive pour l'économie algérienne, Ali Benouari, p.8

Vers une meilleure gouvernance des entreprises, Massinissa Mansour, p.9

Société

Consommation: Le pouvoir d'achat des Algériens laminé, Yazid Alilat, p.10

Des mariages collectifs pour convoler malgré la pauvreté, p.11

Droit

Quelle reconnaissance juridique pour la signature électronique?, Saheb Bachagha, p.12

Parlement: programmer le projet de la nouvelle loi sanitaire dans les plus brefs délais, P.13

Culture/Médias

Des écritures diverses selon les spécificités des pays, Kheira Attouche, p.14

L'artiste peintre Choukri Mesli tire sa révérence, p.15

Mémoire

Une ville, une histoire : Bethioua, Mohamed Benotman, p.16

L'histoire du théâtre algérien, Sara Boualem, p.17

Bibliographie

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 •

Site web: www.cdesoran.org / Facebook : Cdes Oran



cdesoran@yahoo.fr

Le CDES a le plaisir de vous informer de la parution du N° 2 de la NRP en Arabe

مركز التوثيق الاقتصادي و الاجتماعي يعلمكم أنه تم إصدار العدد الثاني من مختارات الصحف باللغة العربية

Ont collaboré à ce numéro

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNICI, Ghalem DOUAR, Omar AOUAB

Halima SOUSSI, Sid Ahmed ABED, Amine BAGHDADI, Laid Nasro OUEZAR, Sofiane BELKACEM

« ALGERIE 2018 :

QUELS HORIZONS ECONOMIQUES ? »



Editorial

Depuis l'indépendance, l'encre n'a cessé de couler pour informer, communiquer, analyser la situation économique en Algérie en soulignant l'importance d'une deuxième autre indépendance : celle de l'économie algérienne face aux hydrocarbures. Bien sûr, cette ressource tarissable a permis au pays de bénéficier d'une rente pour investir dans divers secteurs, d'élaborer et mettre en œuvre de grands plans de développement, de construire des infrastructures, de créer de l'emploi, d'améliorer le bien-être des citoyens, mais tel un mirage, cette aisance n'a été que temporaire illusion.

Étant donné que cette deuxième indépendance n'a pas eu lieu, l'économie algérienne a été affectée par la baisse du prix de pétrole à l'international. Devant cette situation, l'histoire ne fait que se répéter. « Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre », écrivait Karl Marx. Étions-nous dans l'ignorance que le prix du pétrole n'est pas un indicateur fiable et durable lors de la prise de décisions des orientations et choix économiques ?

L'enjeu actuel consiste à rationaliser les dépenses de l'État tout en préservant le caractère social. C'est ici que réside la contrainte majeure. En l'absence de ressource financière suffisante, le gouvernement doit continuer à gérer les affaires publiques, à répondre aux besoins des citoyens, à assurer la sécurité des frontières, et à réorienter le développement économique vers la création d'un tissu industriel susceptible d'assurer ce divorce, cette indépendance vis-à-vis des ressources fossiles.

Le politique affiche une grande volonté et fournit des efforts afin de répondre à ces enjeux. Cette volonté s'illustre à travers la réforme des services publics, la suppression de certaines contraintes procédurales, et la promotion de dispositifs d'aide à la création de petites et moyennes entreprises. Il s'agit maintenant d'intégrer cette philosophie de développement au sein des administrations publiques, par le changement de comportement managérial et la prise de conscience individuelle et collective. Il n'est pas uniquement question d'analyse d'indicateurs chiffrés, mais d'une compréhension des dynamiques sociales.

Certains choix sont sujets d'un éternel débat. La planche à billets est-elle la meilleure solution ? Y a-t-il un risque inflationniste ? D'autres sont liés au gaz de schiste comme alternative au pétrole. Doit-on investir dans l'exploitation du gaz de schiste ? Est-ce rentable ? Est-ce dangereux pour l'environnement ? De façon générale : que doit-on faire pour créer de la richesse et être économiquement efficace ?

Pour ce dossier économique, l'équipe de la NRP a sélectionné des articles en relation avec des thèmes d'actualité laissant la liberté aux lecteurs de faire un épilogue des horizons économiques possibles face aux divers enjeux actuels auxquels fait face l'Algérie.

Ryad CHIKHI

Effacité économique et création de richesses

Beaucoup d'analystes n'arrivent pas à situer le rôle de l'efficacité dans la dynamique d'évolution économique des nations. (...) vous allez trouver des gens qui vous diront qu'on a fait des bonds gigantesques dans la dynamique de développement économique. Ce serait, par exemple, le caractère peu industriel de la population, ou l'aide étrangère dont aurait bénéficié autrui qui expliqueraient le différentiel de performance. Lorsque des diagnostics expéditifs et intuitifs s'introduisent dans l'analyse économique, on risque de louper l'essentiel.

Cet état de fait risque de faire prolonger les causes de l'inefficacité économique qui minent de nombreux pays. Parfois, il est difficile de cerner tous les paramètres qui constituent l'essentiel des différences entre des nations ou des entreprises. Il n'en demeure pas moins qu'on est en droit de se poser l'éternelle question pourquoi sommes-nous si inefficaces ?.

Les faits et les causes

Nous avons développé des analyses économiques en retrait par rapport aux standards internationaux. L'économie est une discipline ou «science» qui a pour objet l'allocation optimale des ressources. Donc on y analyse aussi bien les résultats obtenus que les ressources utilisées. C'est le rapport ressources consommées/résultats qu'il faut analyser. Si on analyse un seul paramètre on commet l'irréparable : négliger les ressources consommées pour arriver à ces fins.

Et pourtant ! on accepte dans nos traditions économiques d'analyser les résultats sans considérer les moyens de les obtenir. Nous avons des dizaines d'ouvrages et d'articles qui encensent la décennie des années soixante-dix parce que nous jouissions d'une croissance de 6,5% en moyenne. Mais je n'ai lu nulle part quelqu'un dire quel est le volume de ressources injectées pour obtenir ce résultat ? Le pays consacrait 45% de son PIB (production nationale à l'investissement). Presque la moitié de la production nationale est réinjectée dans le circuit économique à travers

Abdelhak Lamiri

l'investissement. A la fin des années soixante dix, 70% des ressources injectées étaient de l'endettement extérieur et 30% provenaient de la rente des hydrocarbures. L'effort d'investissement et les objectifs économiques et sociaux furent louables.

Mais l'absence d'efficacité se paye cash à long terme. Au même moment, la Corée du Sud arrivait à une croissance de 7% par an, mais avec seulement 17% du PIB consacré à l'investissement. Mais ces données ne considèrent pas les subventions octroyées aux entreprises économiques en opération. Ces dernières sont des exceptions en Corée. On arrive à une conclusion, trop approximative vu le manque de fiabilité des statistiques, qu'un dollar injecté dans l'économie coréenne produisait trois à quatre dollars de biens et de services et trois dollars injectés dans l'économie algérienne produisent un dollar de biens et de services. Certes, c'était le cas de beaucoup de pays ex-socialistes. Ceci explique en grande partie le pourquoi de leur effondrement. Kruggman, prix Nobel d'économie en 2008, a bien mis en lumière le phénomène. Il expliquait dans les années soixante que les taux de croissance élevés des ex-pays socialistes étaient artificiels et leurs économies allaient s'effondrer par manque d'efficacité. Lorsque les ressources vont se raréfier, leur machine économique allait se gripper.

La continuité de la confusion

On a continué à faire des analyses pleines de confusion deux décennies après la disparition du club des économies des ex-pays socialistes. Après la quasi-stagnation économique des années quatre-vingt-dix, due surtout aux problèmes sécuritaires et à l'intervention du FMI, nous avons bénéficié de la période la plus faste de l'histoire post-coloniale de notre pays après l'an 2000. Les mêmes analyses trompeuses ont été formulées par beaucoup de nos analystes. La croissance économique repartait grâce à une injection sans précédent de ressources. Les plans de relance par le biais des infrastructures ont injecté à eux seuls jusqu'à 25% du

PIB, au summum de l'effort de rattrapage. Là également, beaucoup de nos analystes avaient tellement encensé les pouvoirs publics pour avoir renoué avec une croissance de 6,5% en moyenne que ces derniers voulaient renforcer davantage le processus de développement par la modernisation des infrastructures. Les pouvoirs publics ne pouvaient ignorer que la vaste majorité des économistes validaient leurs approches. Les personnes qui prodiguaient ces recommandations de développement par cette méthode ont induit en erreur les pouvoirs publics. Une fois de plus l'histoire se répète.

Certes, il est toujours possible de se ressaisir. L'outil de production créé ou l'infrastructure érigée peut toujours être réintégré dans un nouveau processus managérial, même s'il avait coûté trois à quatre fois plus cher que ce qui est nécessaire. Beaucoup des ex-pays de l'Est ont récupéré les outils de production et les infrastructures dans les nouveaux environnements économiques créés. Cependant, il faut remettre en cause nos modes d'analyse des phénomènes économiques. Tant que nous n'avons pas intégré les ressources consommées pour arriver à une telle fin, nous continuerons de faire fi des gaspillages de ressources et notre croissance sera tellement chère qu'elle consommera plus de ressources qu'elle n'en produira. Lorsque la rente sera conséquente, on pourra se permettre, comme par le passé, ces analyses et ces pratiques. Mais dès lors que le volume des ressources s'amenuise, la marge de manœuvre ne permet plus de telles pratiques. Il est temps d'éradiquer cette culture de polarisation sur l'output et l'oubli de l'input utilisé pour l'obtenir.

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

19 Juin 2017

LES RÉSERVES DE CHANGES À 102,4 MILLIARDS DE DOLLARS EN SEPTEMBRE

L'Algérie compte ses sous

Les prix du pétrole qui ont fait une remontée remarquable au mois d'octobre doivent contribuer à une amélioration de la trésorerie du pays.

Mohamed TOUATI

L'économie nationale oppose une farouche résistance à la sévère dégringolade des prix du pétrole qui ronge à petit feu son bas de laine. Son fameux Fonds de régulation des recettes a certes connu un enterrement de première classe. Sa fabuleuse manne financière constituée grâce à des niveaux record atteints par le baril de pétrole, plus de 147 dollars en juillet 2008, se situe quant à elle à un niveau appréciable.

Plus de 100 milliards de dollars pour les neuf premiers mois de l'année. «Les réserves de changes de l'Algérie se sont établies à 102,4

notamment. Prises durant les années 2000 elles lui ont permis de développer une forte résilience aux chocs externes. Dès 2006 l'Algérie, sur instruction du président de la République, a décidé d'éponger sa dette extérieure par une politique de remboursement par anticipation. Ce qui a eu pour effet de consolider sa position financière extérieure. La seconde mesure a consisté en la création d'un Fonds de régulation des recettes qui avait atteint l'équivalent de 70 milliards de dollars à fin 2014. Une épargne qui a permis de financer la totalité des déficits de 2014 et de 2015 et en partie ceux de

29 juin dernier le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal, en marge du Meeting africain sur l'économétrie qui s'est tenu à Alger. «A l'instar de la plupart des pays exportateurs des hydrocarbures, la forte chute des prix du brut, commencée à la mi-2014, a eu un impact considérable» sur les équilibres macroéconomiques de l'Algérie, a-t-il ajouté, lors de l'ouverture de ce rendez-vous qui a rassemblé des experts de la finance africaine et d'autres pays hors continent.

Il faut souligner que les réserves de changes sont, actuellement, à peu près au même niveau que celui qu'elles avaient atteint il y a 10 ans. En 2007, elles étaient à 110,2 milliards de dollars avant de se retrouver à 194 milliards de dollars en 2013. L'effondrement des prix du pétrole, la facture salée des importations les ont amputées de quelque 86 milliards de dollars en l'espace de trois années et demie. Selon les prévisions du grand argentier du pays, elles devraient se situer autour des 85 milliards de dollars d'ici fin 2018, à 79,7 milliards de dollars en 2019 et 76,2 en 2020. Le chef de l'Etat a instruit le gouvernement de stopper cette saignée. Abdelaziz Bouteflika a exclu «le recours à l'endettement extérieur» et a recommandé à l'Exécutif «de contenir encore davantage le volume des importations de biens et services à l'effet de préserver les réserves de changes du pays».



milliards de dollars à fin septembre 2017» a indiqué, hier, le ministre des Finances, Abderrahmane Raouïa, lors de sa présentation du projet de loi de finances 2018 aux élus du palais Zighoud Youcef lors d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale. Un confortable bas de laine qui s'est tout de même contracté de quelque 12 milliards de dollars depuis le début de l'année 2017.

L'impact de cette crise financière n'a pas eu d'effet dévastateur, cependant. Ce n'est pas dû au hasard ou à une hypothétique providence. L'économie nationale a pu afficher une robustesse certaine grâce à deux mesures phares

2016. La chute des revenus pétroliers lui a été fatale. Elle lui a porté le coup de grâce. Un autre facteur, qui a été sujet à la controverse, aurait largement contribué à limiter les dégâts. La dépréciation du taux de change de la monnaie nationale vis-à-vis du billet vert, aurait joué un rôle d'amortisseur pour limiter l'impact de la dégringolade des prix du pétrole sur la trésorerie du pays. «Face à la détérioration des fondamentaux de l'économie nationale, la Banque d'Algérie a procédé à une dépréciation du taux de change du dinar vis-à-vis du dollar de près de 20%. Le taux de change a donc joué dans une large mesure son rôle d'amortisseur et de première ligne de défense», avait indiqué le

L'EXPRESSION dz.com
Le Quotidien

13 Novembre 2017

«Le danger inflationniste n'est pas exclu»

Liberté : Comment analysez-vous les principales dispositions du projet de loi de finances 2018 ?

Mohamed-Cherif BelmiHoub : Comme dans toutes les lois de finances, deux types de dispositions sont introduites, les unes sur les ressources et les autres sur les dépenses. Pour celle de 2018, il n'y a pas, à proprement parler, de nouvelles dispositions ; pourtant, le contexte de resserrement de la contrainte sur les ressources et la structure des dépenses héritée des années d'aisance financière devraient inciter à une révision globale de l'intervention de l'État.

Sur le plan fiscal, la nouveauté a été introduite dans le projet de loi de finances 2018 à travers la proposition d'un impôt sur la fortune qui remplacerait l'ancien impôt sur le patrimoine ; mais cette proposition était vouée à l'échec pour plusieurs raisons dont la principale est l'impossibilité dans l'état actuel d'archaïsme du système fiscal en place, d'établir son assiette et d'organiser son recouvrement sans introduire une inégalité de traitement des citoyens devant l'impôt en raison de la défaillance des systèmes d'information et des bases de calcul (définition de la fortune et de son évaluation comptable). Son retrait a été justifié par d'autres arguments. Mais le problème reste posé. Si chaque fois qu'un impôt était proposé, puis retiré pour cause de difficultés de son assiette ou de son recouvrement, l'État perdrait de sa crédibilité. Le plus important donc est de moderniser une fois pour toutes l'administration fiscale pour la rendre capable d'asseoir un impôt s'il est devenu nécessaire et opportun de le lever. Donc, la réforme du système fiscal et de l'administration fiscale devient une priorité et même une urgence si l'on veut qu'à l'avenir ce problème de difficulté d'asseoir un impôt ne soit pas un motif pour ne pas introduire ou modifier un impôt ou une taxe. Le problème récurrent est donc celui de la performance de l'administration des finances et de l'administration en général, que l'on soit en aisance financière ou en restriction des ressources. L'augmentation des prix à la pompe des carburants par la majoration de la TPP et de la TVA est justifiée, sa progressivité (depuis 2016) est opportune, mais l'augmentation de 6 DA (essence tous types) et 2,80 DA (gasoil) est peut-être excessive (20% d'un seul coup). Il est vrai que cette taxe TPP est très rentable. Elle rapporte beaucoup au Trésor et ne peut subir de triche, car elle est perçue à la pompe. La stabilisation

MOHAMED-CHERIF BELMIHOUB

du taux de pression fiscale (global) autour de 17,26% est une bonne chose pour ne pas pénaliser et la consommation et l'investissement, toute chose égale par ailleurs. Toutefois, il y a lieu de noter la forte croissance du budget d'équipement qui, en réalité, est venue rattraper la baisse importante enregistrée dans le budget de 2017 et qui a eu pour effet l'annulation, le gel ou le redimensionnement des projets d'infrastructures.

Ce projet de loi de finances est-il inflationniste ?

Par définition, le financement non conventionnel est inflationniste (induit une forte hausse des prix). Mais dans des conditions bien précises, on peut atténuer cet effet inflationniste, c'est lorsque ce financement est orienté sur

Dans le cas qui nous intéresse, le financement non conventionnel cible trois objectifs : le financement du déficit budgétaire, le remboursement de la dette intérieure et la dotation du FNI. Son montant global est estimé à 1900 milliards de dinars, mais sa répartition sur les trois destinations n'est pas précisée. Si l'essentiel va vers le remboursement de la dette et qui va rester gelé chez les bénéficiaires, l'impact inflationniste serait limité ; en revanche si le financement du déficit budgétaire prend l'essentiel, dans ce cas l'effet inflationniste serait plus important.

Ces mesures constituent-elles des remèdes efficaces à la crise financière que vit le pays ?



l'investissement productif qui produirait à court et moyen terme une croissance économique significative ; c'est le cas aussi lorsqu'il est affecté au remboursement de la dette intérieure. Dans le cas de l'Algérie, le financement non conventionnel impacte essentiellement la balance commerciale et, par voie de conséquence, les réserves de change. En effet, toute augmentation de revenus, induite par ce type de financement (sans contrepartie dans l'économie réelle), se traduira par un pouvoir d'achat additionnel et ce n'est que par l'importation qu'il sera satisfait (dans le cas d'une croissance nulle ou modeste). En important, sans augmentation des exportations, la valeur du dinar qui se déprécie, est, par conséquent, un renchérissement des biens importés (biens de consommation ou entrants industriels et agricoles).

Le financement non conventionnel ne peut être qu'une solution provisoire et conjoncturelle. Il peut être efficace s'il est bien conduit et soumis à des conditions de rationalité (efficacité budgétaire) et qu'il impulse la croissance. Avec cette dernière, l'assiette fiscale s'élargit et on peut revenir à un financement normal, c'est-à-dire avec des ressources ordinaires. Donc, le financement non conventionnel ne peut être utilisé que de manière provisoire et il permet de traiter une situation exceptionnelle.

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER
LIBERTE
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

27 Novembre 2017

Système de prix international et crise de la répartition en Algérie

Depuis le début de la chute des prix des hydrocarbures en 2014, le gouvernement envisage des mesures pour faire face à ce que certains appellent une crise économique. L'aisance financière de l'Etat entre 2002 et 2014 a permis une répartition de la rente pétrolière

Pour l'ex-patron de la Sonatrach, « la véritable priorité est la mise en place d'une économie de l'après-pétrole »

Pour Mohamed Terkmani, l'exploitation du gaz de schiste n'est pas une bonne option à court ou à moyen terme, faute de rentabilité. Alors que le débat sur l'exploitation du gaz de schiste reprend en Algérie, *Jeune Afrique* a rencontré Mohamed Terkmani, ingénieur et ancien directeur de la Sonatrach.

Jeune Afrique : Pourquoi l'exploitation du gaz de schiste est-elle revenue sur la table ?

est rentable, serait une bonne chose pour l'Algérie, qui en aura grand besoin lorsque sa production ne pourra plus satisfaire la demande. La situation pourrait s'aggraver si l'Algérie continue à trop miser sur les hydrocarbures, qu'ils soient conventionnels ou non conventionnels.

En quoi cette option serait-elle une mauvaise chose ?

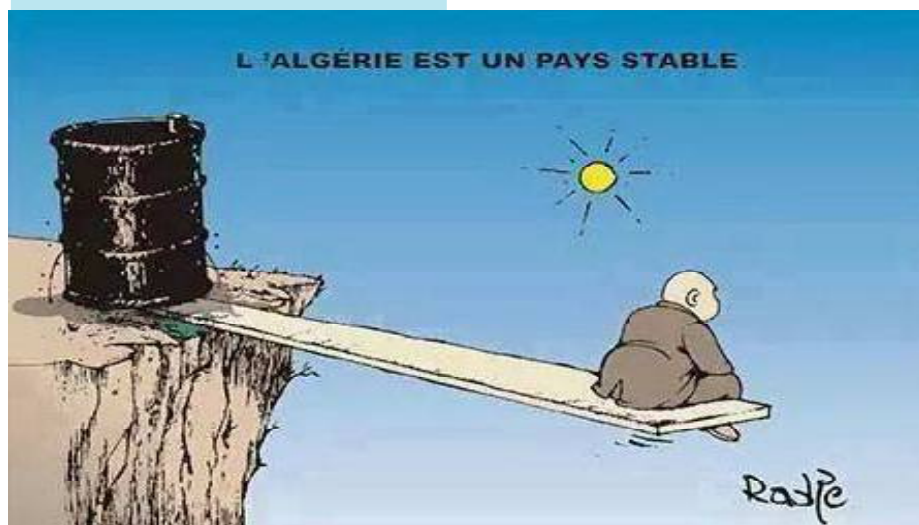
C'était déjà une mauvaise option avant la chute des cours du pétrole et du gaz, en juin 2014. Elle l'est donc encore plus aujourd'hui et le sera encore tant que le seuil de rentabilité ne sera pas atteint. Elle restera une option difficile à mettre en œuvre, comme cela est le cas dans certains pays, tant qu'un consensus n'aura pas été obtenu. Enfin, ce ne serait pas une bonne chose dans la mesure où elle ne constitue pas une priorité. La véritable priorité consiste à développer une économie de l'après-pétrole, laquelle a déjà pris un grand retard. Et la situation pourrait s'aggraver si l'Algérie continue à trop miser sur les hydrocarbures, qu'ils soient conventionnels ou non conventionnels.

Le gaz de schiste est-il polluant ?

Il est temps de dissiper certaines idées reçues. Il n'existe absolument aucune différence entre les hydrocarbures de schiste et les hydrocarbures conventionnels. Ils se sont d'ailleurs tous formés au sein de la même roche, dite roche-mère. Une partie en a été expulsée et s'est accumulée dans les pièges que sont les gisements, et l'autre partie est restée emprisonnée dans la roche-mère qu'on appelle schiste, un terme rébarbatif qui n'inspire pas confiance. On devrait plutôt les appeler gaz et pétrole de roche-mère. De même, les hydrocarbures de schiste ne sont ni plus ni moins polluants que les hydrocarbures conventionnels. Quant à la pollution pouvant résulter des opérations de fracturation, une grande confusion règne à ce sujet et nécessite d'être clarifiée. **Farid Allilat**

JEUNE AFRIQUE

29 Novembre 2017



qui a pesé lourdement sur la balance du commerce extérieur, sans que la production locale vienne alléger le poids des importations. Au prix actuel du baril de pétrole, l'Etat n'a pas les moyens de financer les dépenses improductives comme il l'a fait avec un prix de pétrole à 100 \$. Les décideurs sont conscients de la gravité de la situation et ont congédié Sellal pour le remplacer par Ouyahia, après l'intermède Tebboune. L'Algérie a mis en place un système de prix artificiel en rupture avec la réalité de l'économie mondiale. Le volontarisme économique a ignoré la logique implacable des prix qui se forment selon les lois de l'économie politique mises au point par Adam Smith et David Ricardo. Le prix d'une marchandise est l'expression économique d'un rapport social traversé par l'antagonisme capital/travail. Le seul moyen d'alléger les contraintes du système de prix international consiste à affronter la concurrence et exporter des biens manufacturés et des services. Ce qui a handicapé l'économie algérienne dans la compétition internationale, c'est l'utilisation de

Mohamed Terkmani : Elle est liée à la chute des prix du gaz et à la crise financière que traverse le pays. Elle doit être interprétée comme servant un objectif à long ou à très long terme avec quelques puits d'exploration et d'essai pour évaluer le potentiel de production des schistes avant de décider leur exploitation éventuelle. Par conséquent, l'exploitation du gaz de schiste n'est pour le moment pas une bonne option, ni en Algérie ni ailleurs, à l'exception des États-Unis et du Canada. Elle est trop coûteuse et trop complexe. Cependant, elle pourrait devenir une bonne chose ou plutôt une assez bonne chose, à condition de remplir d'ici là un certain nombre de critères.

Lesquels ?

Mobiliser les moyens requis et être en mesure de réduire considérablement les coûts de forage et de développement afin de rentabiliser une opération qui est loin de l'être pour le moment. Entreprendre une vaste campagne d'explication pour informer objectivement une opinion souvent très méfiante, voire hostile au projet, afin qu'elle puisse prendre position en connaissance de cause. Et quand bien même le seuil de rentabilité serait atteint, il ne faudra pas s'attendre à obtenir mieux qu'un appoint à la production. Mais même un appoint, s'il

Une arme de destruction massive pour l'économie algérienne

l'économie comme ressource politique. Les richesses du pays ne sont pas investies pour se reproduire et s'élargir, mais pour acheter la paix sociale. Le résultat est qu'un différentiel de plus en plus grand s'est installé, comblé par les subventions de l'Etat et les dévaluations successives. L'Etat est appelé à subventionner de nombreux produits comme le pain, le sucre, le thé, le logement pour certaines catégories de la population, le transport, l'essence, etc. Prenons le cas du transport. Le billet de train aller en 1^{re} classe Oran-Alger est de 1300 DA, ce qui équivaut à 10 euros. Il est vrai que la qualité de service de la SNTF est déplorable, mais le client de la SNTF n'a pas le pouvoir d'achat pour payer un billet de train aux conditions du marché mondial où la SNTF achète ses équipements. Le billet de train Lyon-Paris, en France, est de 100 euros, soit 13 000 DA pour un touriste algérien. L'unité de mesure du système de prix, c'est le salaire moyen censé couvrir les besoins de la vie quotidienne. L'exemple de la SNTF se retrouve dans tous les secteurs, y compris celui des hôpitaux qui sont dans un état de délabrement qui porte atteinte à la dignité des patients. Ce délabrement est à mettre en relation avec la faiblesse du pouvoir d'achat des citoyens. Le prix des médicaments sur le marché international ou celui des équipements médicaux, comme un scanner, sont tels que le revenu d'un ouvrier ou d'un fonctionnaire ne permet pas d'espérer une couverture sanitaire similaire à celle dispensée en Europe. Le budget de fonctionnement d'un hôpital en Espagne est 20 à 30 fois supérieur à celui d'un hôpital de même taille en Algérie, si la comparaison se fait en euros. Cette différence de la qualité des soins est à rechercher dans le fait que l'Algérie a décroché du système de prix international. A cela va s'ajouter l'exil des cadres, notamment les médecins et les ingénieurs, provoqué par la différence des salaires ici et là. Le différentiel de salaires entre le marché international et le marché national est une pompe aspirante qui fait perdre à l'Algérie une partie de son élite économique et sociale.



02 Décembre 2017

[...] Pour démagogique qu'il soit, on sent, derrière ses mesures les plus «hardies» l'influence du FMI, qui n'est jamais bien loin quand il s'agit de prodiguer des conseils à travers les rapports de consultation biannuels qu'il établit, en application de l'article IV de ses statuts.[...] Le «financement non conventionnel» qu'on nous présente comme une panacée, voire comme un instrument de gestion utilisé par les plus grands pays, est en réalité, dans le contexte économique de notre pays, une arme de destruction massive de ce qui reste comme espoirs de redressement économique.[...]

La vraie nature du financement non conventionnel

Le pouvoir nous présente ce type de financement comme une panacée, voire un instrument de financement ordinaire, expérimenté sous d'autres cieux. En réalité, il n'est que le moyen de financer le déficit budgétaire par la création monétaire. Faute d'avoir assez de ressources fiscales pour financer les dépenses budgétaires, la décision a été prise de fabriquer de la monnaie sans contrepartie productive. Rappelons que les contreparties de la masse monétaire en circulation sont l'or (dont le stock ne varie pas), les devises (en diminution en raison de la tenue du prix du pétrole et du gaz) et les avances au Gouvernement (au Trésor public) et à l'économie.

Les 10% en question ne représentent que 300 milliards de dinars environ alors que le déficit prévu est de 1250 milliards. Encore que ce chiffre est largement sous-évalué. Le déficit probable sera plus près de 2500 milliards de dinars.

[...] D'autres choix étaient-ils possibles ?

- Il y a d'abord l'endettement extérieur, mais celui-ci continue d'être rejeté. Pas pour les bonnes raisons, d'ailleurs, et de toutes façons il est trop tard pour y recourir car l'urgence n'est plus dans le financement des investissements, mais dans celui de la consommation et des dépenses courantes. Et il n'est rien de pire que de financer la consommation par de l'endettement. - Il y a ensuite la dévaluation. Le Pouvoir a été contraint d'y recourir, mais de manière graduelle, car il craint de ne devoir pas assumer ses conséquences sur l'inflation et le choc qu'elle induira sur le fragile tissu économique. La population ne peut pas ignorer en effet que la dévaluation est de la responsabilité directe des autorités. Elle leur imputera donc toutes ses conséquences. Le dinar a commencé à être dévalué lentement mais régulièrement depuis deux ans, mais sa faible ampleur n'a pas suffi à rétablir les équilibres. C'est l'arme favorite du FMI, pour qui il faudrait déjà dévaluer notre monnaie de 50%, pour commencer. Pour mémoire, le dinar a dévalué de 400%

entre 1994 et 1997, consécutivement à l'accord d'ajustement signé avec le FMI. - Il y a, enfin, les réformes tendant à corriger les problèmes structurels de notre économie, source des déséquilibres financiers. Mais outre leur caractère impopulaire, il faudrait du temps, au moins 4 à 5 ans pour que ces réformes commencent à donner leurs fruits. Or le régime ne dispose ni de temps ni de la légitimité nécessaire pour les accomplir.[...]

- Pour équilibrer les comptes extérieurs (la balance des paiements). Comment ? Par la réduction des importations. Le financement par la planche à billets va engendrer une inflation importante qui aboutira à réduire le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises, qui ainsi consommeront moins. Puisqu'on ne pourra pas satisfaire la demande interne par une production locale, on aura moins besoin d'importer. C'est ce qu'on appelle une politique de la demande, par opposition à une politique de l'offre. C'est l'exact opposé de la politique d'achat de la paix sociale suivie entre 2000 et 2015.

En résumé, on finance les déficits par de l'inflation. Assimilable à un impôt invisible, très lourd, qui frappera surtout les classes pauvres et moyennes. Une inflation qui résultera de la fabrication d'énormes quantités de dinars, sans contrepartie productive.

Les épargnants seront aussi touchés, car l'épargne sera mangée par l'inflation. Pour l'éviter, les épargnants se détourneront des banques, au moment où l'on connaît un assèchement des liquidités bancaires et se tourneront vers les biens durables ou, pire, vers la devise sur le marché parallèle. Quant aux entreprises, elles auront du mal à emprunter pour financer leurs investissements car les crédits leur coûteront beaucoup plus cher. A part ses inconvénients connus, la dévaluation présente aussi quelques effets positifs, en particulier sur les exportations hors hydrocarbures, qui sont justement un des axes du plan d'action, et sur le tourisme.

Ali Benouari Président de Nida el watan. Ancien Ministre du Trésor



13 Septembre 2017

Vers une meilleure gouvernance des entreprises publiques

[...] Nous avons effectivement pris conscience de l'échec et des limites de l'option socialiste la fin des années 80 et entamé alors des réformes économiques au sens petit du terme et qui n'ont pas encore abouti à ce jour. Nous sommes toujours depuis 1989, dans une phase de transition vers une économie de marché.

[...] Pour ce faire, le premier chantier d'urgence à ouvrir serait de revoir de manière radicale, la gouvernance des entreprises publiques. L'objectif visé serait de faire des nombreuses et importantes entreprises publiques nationales une véritable force d'avant-garde quant à la mise en place de nouveaux modes de gestion compatibles avec la libre entreprise et la sanction du marché.

Le défi à relever est celui de faire des entreprises publiques algériennes des lieux de production et de création de richesse. [...] L'entreprise publique a toujours fonctionné dans la facilité. Aucune obligation de résultat ou de performance ne lui était exigée. L'accès aux sources de financement était administré et sans aucune condition ou critère économique préalable. Le souci principal des entreprises industrielles était de produire. Produire quoi ? Pour qui ? A quel prix ? [...] L'entreprise publique algérienne souffre depuis plus de trente ans. Son mode de gouvernance archaïque hérité du système dit « d'économie planifiée » ou l'Etat jouaient un rôle prépondérant. Le mode de nomination des patrons de ces entreprises publiques a survécu à toutes les transformations ayant touché l'économie nationale bien que celles-ci ne soient que très modestes. A ce jour, les patrons de ces entreprises sont nommés par décret ce qui soulève l'éternelle question des critères d'appréciation de ces cadres. Sont-ils nommés sur la base d'un curriculum vitae et des résultats obtenus en termes de gestion au cours de leur carrière ? Sur quelle base une tutelle procède à la désignation d'un PDG d'entreprise. La compétence, le dur labeur, l'effort soutenu dans le travail, les résultats obtenus ? Le réseau de relations ? ou d'autres moyens ou critères ?

[...] Et pour ce qui a trait à la question de la propriété des entreprises publiques, des réponses doivent être apportées aux questions de savoir Qui est le propriétaire de l'entreprise publique ? Qui est le propriétaire légal ? Et qui est le propriétaire réel ? Agit-il en tant que patron ? Quel est le degré d'implication des acteurs de l'entreprise dans la formation du résultat ? Quelle est la cohérence entre leurs stratégies individuelles et les intérêts de l'entreprise ? Quelles sont leurs motivations ?

[...] Innovation, créativité, recherche et développement, résolution de problèmes, effort continu et soutenu dans le travail doivent être le leitmotiv de l'action des cadres. L'action la plus urgente à entamer est la « revalorisation du travail ». Cette action urgente à mettre en œuvre nécessite la définition d'une politique de gestion de la ressource humaine et ses implications sur l'organisation.

Plusieurs choses sont reprochées à ces entreprises qui sont aujourd'hui accusées de consacrer la médiocrité et l'incompétence de certains cadres qui parviennent à décrocher des promotions qui ne sont pas basées sur le mérite. Les meilleurs éléments ne bénéficient pas automatiquement des meilleurs avantages sociaux et de rémunération. Ainsi, c'est toujours les mêmes qui travaillent et n'ont aucune considération. Ils sont mal payés et souvent sanctionnés : Les « nègres » de l'entreprise. Les plus mauvais, les fainéants sont quant à eux, bien considérés. Ils ne travaillent pas assez et sont les mieux payés. Ils profitent le plus des avantages qu'offre

FACE À LA CRISE RATIONALISATION DES DÉPENSES PUBLIQUES



l'entreprise et ne sont jamais sanctionnés. Les profiteurs de l'entreprise ne font rien. Bien au contraire, ils sont à l'origine de beaucoup de problèmes.

[...] Pour ma part, j'estime qu'il y a avant tout un travail urgent à accomplir et qui consiste à « revaloriser le travail ». En d'autres termes, il s'agira de savoir comment « mobiliser » activement la ressource humaine seule capable de répondre aux défis actuels.

La formation et le perfectionnement des cadres dans la maîtrise des outils de gestion sont une nécessité impérieuse pour la réussite du passage à l'économie de marché. [...] Faut-il donc privatiser nos entreprises publiques ? Ce qui est sûr, c'est que dans le cas d'une privatisation des capitaux des entreprises publiques (ou d'une partie de ces capitaux), on verra l'émergence d'un nouveau lobby ou groupe d'influence. Ce dernier agira en qualité de véritable propriétaire au sein de l'assemblée générale des actionnaires et aura son avis à donner sur le mode de gestion des entreprises. Cela aura inévitablement une répercussion positive et certaine sur la qualité de gestion.

En conclusion je dirais que la précarité est le moteur de l'évolution et du changement. Il est grand temps de revenir à une situation normale. La difficulté, les contraintes et la précarité sont les moteurs de l'évolution, du changement et finalement du progrès. Nos entreprises (et cadres) ont toujours fonctionné sur le mode de la facilité et c'est normal. Il ne leur a jamais été demandé de faire des efforts dans l'amélioration de la gestion, ni exigé des résultats.

Massinissa Mansour

AF ALGERIE-FOCUS.com
L'INFORMATION POUR VOUS ET AVEC VOUS

08 Mai 2017

Consommation:

Le pouvoir d'achat des Algériens laminé

Le pouvoir d'achat des Algériens s'érode de plus en plus avec une hausse permanente du coût de la vie. L'inflation est, quant à elle, en hausse constante depuis au moins trois années, avec des niveaux intolérables de hausse des prix de certains produits alimentaires stratégiques.

A fin juillet dernier, le taux d'inflation s'est établi à 6,1% contre 6,4% à fin décembre 2016 et des «pics» de 8% en début d'année. Le gouvernement, dans ses prévisions contenues

le SNMG (salaire national minimum garanti) «n'a pas bougé depuis des années, alors que le modèle de consommation des Algériens a changé avec de nouveaux produits issus des NTIC, des nouvelles habitudes de consommation. «La vie est devenue franchement plus chère pour les Algériens», martèle-t-il avant de souligner que «tout est en hausse de 30% à 40%. En même temps, la famille algérienne s'est atomisée, induisant de nouveaux arrivants sur le marché national de la consommation, de

sommateurs a indiqué, sur la réunion de ce jeudi préparatoire à la prochaine Tripartite, qu'elle n'est pas «représentative des Algériens, des 40 millions d'Algériens, mais seulement des 7 millions de travailleurs». Pour lui, la Tripartite «ne représente donc pas les consommateurs algériens qui font tourner l'économie nationale». De plus, «pour nous, c'est un non-événement, elle n'apportera rien de concret dans l'amélioration du pouvoir d'achat des Algériens». «Nous, en tant qu'association de protection du consommateur, en tant que membre de la société civile, nous avons notre mot à dire», a-t-il ajouté, avant de relever que «par rapport à cette Tripartite, nous pensons qu'il faut encourager la production nationale pour une meilleure consommation». De plus «on se demande pourquoi le gouvernement, par exemple s'est orienté vers le montage de voitures alors que l'industrie mécanique nationale reste quand même performante et crée de la valeur ajoutée? Nous pensons que l'Etat doit se rapprocher certains domaines industriels et agricoles qui ont été livrés jusque-là à des lobbies». Quant à la hausse des prix du mouton de l'Aïd, il a estimé que sa cote en Algérie «est deux fois plus chère qu'au Maroc ou en Tunisie, car on a livré ce secteur à des spéculateurs».

Enfin, sur la hausse vertigineuse des produits agricoles à moins de deux semaines de l'Aïd El-Adha, il a dénoncé ce qu'il estime être «une situation anormale». «Nous sommes en pleine saison pour beaucoup de produits, dont la tomate, mais faute de réglementation, le marché est totalement dérégulé». La rentrée sociale sera difficile pour les ménages algériens qui devront également se serrer la ceinture avec les dépenses liées à la rentrée scolaire, estime encore l'association El Amel de protection des consommateurs.

Yazid Alilat

Le Quotidien
Edition Nationale d'Information D'ORAN

23 Aout 2017



dans la loi de finances 2017, tablait sur une inflation de 4% seulement. Des experts estiment que l'inflation devrait atteindre les 8% en 2017, sous le double effet de la hausse de la TVA de deux points de base et la baisse du dinar sur le marché des changes. Suffisant pour que le pouvoir d'achat des Algériens entame une baisse tendancielle inexorable depuis au moins 2014.

Cette situation se justifie, selon Hassen Menouar, président de l'association El Amen de protection des consommateurs, par l'abandon des politiques de protection adoptées jusque-là par le gouvernement. Dans un entretien à Le Quotidien d'Oran, il a souligné que «le pouvoir d'achat des Algériens a dégringolé et pose aujourd'hui un problème de consommation». Car «si on ne consomme pas, l'économie tourne mal et donc pas de production et pas d'offre pour la demande» de produits exprimée par les consommateurs. Hassen Menouar relève en outre que

nouveaux consommateurs». Une situation qui fait, selon lui, que «les familles algériennes souffrent par rapport à leur pouvoir d'achat, laminé par les hausses» successives des prix des produits alimentaires, des articles scolaires et de l'habillement. Lors de la présentation du projet de loi de finances 2017 devant la Commission des finances de l'APN, l'ex-ministre des Finances, Hadji Baba Ami, avait alors affirmé que l'Etat veillait à préserver le pouvoir d'achat du citoyen». «Les tarifs des produits de première nécessité resteront inchangés», a-t-il dit, avant de minimiser l'impact de l'augmentation de la TVA sur le pouvoir d'achat du citoyen, en déclarant que «celle-ci ne saura dépasser deux points». Moins d'une année après l'adoption de la loi de finances 2017, l'inflation est montée jusqu'à 8% entre janvier et février et de 6% en moyenne des sept derniers mois.

Par ailleurs, le président de l'association El Amel de protection des con-

Des mariages collectifs pour convoler malgré la pauvreté

Depuis quelques années, les cérémonies collectives se multiplient en Algérie pour permettre aux époux de se marier, malgré la pauvreté.

Dans le désert algérien, trente jeunes femmes issues de familles pauvres, le corps drapé dans des tissus perlés et le visage dissimulé, se prêtent sous une tente au rituel du maquillage pour un événement qu'elles n'auraient jamais cru possible : leur mariage, célébré de manière collective. Le lendemain, ce sont les trente futurs époux qui célèbrent leurs noces lors d'une cérémonie séparée. Adossés contre un mur face à quelque 200 invités, tous sont vêtus d'un burnous surmontant une gandoura et un pantalon. Leur tête est enroulée dans un turban et, sur leurs jambes repliées, ils portent une épée que les habitants de cette région du Grand Sud algérien exhibent encore par respect de leur patrimoine.

Une initiative plébiscitée par les futurs mariés

La scène a lieu dans la ville d'Aïn-Salah, une cité saharienne située à 1.500 km au sud d'Alger et touchée par la pauvreté, malgré les champs gaziers qui s'étendent dans la région. Et sans l'aide d'une association caritative, El-IhceneSOS-3e âge,

qui accueillent chacune d'elles dans la chambre nuptiale, elles gardent le visage voilé «de peur que leur beauté ne soit volée», en respect d'une vieille croyance encore vivace. Dévoiler leur visage est un privilège réservé au mari quand le couple se retrouve dans la stricte intimité. «C'est une coutume héritée de nos ancêtres, que nous continuons d'appliquer», explique à l'AFP la maquilleuse Hadja Aya. Elle ne connaît pas son âge parce que l'état civil était défilant au moment de sa naissance. «J'ai 53 ans... ou peut-être 100», sourit-elle.

Plus de deux ans de salaire

Si ces 30 couples n'avaient pas les moyens de financer eux-mêmes une cérémonie et une fête, c'est que le coût d'un mariage (même civil) est dissuasif pour des personnes aux revenus très limités. Un tel événement, le plus modeste qui soit, coûte au minimum 1,2 million de dinars algériens (plus de 10.000 euros) payé à 50/50 par les deux conjoints, ce qui représente plus de deux années de salaire minimum mensuel (160 euros), souvent économisés au prix de multiples sacrifices, selon des témoignages recueillis par l'AFP.

Baisse du nombre de mariage

En 2015, seulement 369.074 unions entre hommes et femmes ont été célébrées en Algérie, contre 386.422 en 2014, soit une baisse de 4,5% dans ce pays de plus de 40 millions d'habitants où la population croît chaque année de plus d'un million de personnes. La cérémonie de mariage y est pourtant primordiale : à de rares exceptions près, c'est elle qui permet aux époux d'entamer leur vie de couple. C'est pourquoi les cérémonies collectives se multiplient depuis quelques années dans le pays, financées par des mécènes ou des associations caritatives. Les mariages collectifs «sont un indicateur de solidarité sociale», analyse la sociologue Fatma Oussedik, interrogée par l'AFP.

Cohabitation

ces femmes et ces hommes, orphelins et orphelines de père ou de mère, n'auraient probablement jamais pu connaître la vie de couple. «L'initiative de financer et d'aider les jeunes est bonne», se réjouit l'un des futurs époux au reporter de l'AFP. Quand j'ai entendu parler de cette association qui aide ceux qui sont dans le besoin [pour qu'ils puissent se marier], j'ai voulu comme d'autres jeunes y participer. Je remercie tous ceux qui y travaillent pour ce qu'ils ont fait pour nous». «Dans ces zones de l'arrière-pays, les gens sont pauvres et ont besoin d'être aidés», explique la présidente de l'association, Souad Chikhi. C'est une autre association locale qui a fait le tri pour sélectionner les heureux élus, après avoir confirmé qu'ils étaient dans le besoin.

Respect des coutumes

À la suite des deux cérémonies collectives, les filles, accompagnées d'un père ou d'un frère ou d'un oncle, se rendent au domicile de l'époux qui vit avec ses proches, faute de pouvoir payer un logement individuel. Devant les femmes

À Aïn-Salah, les trente époux sont chauffeurs, gardiens ou ouvriers agricoles. Leurs futures épouses n'ont pas de travail. Les couples vont devoir cohabiter avec leurs proches, faute de pouvoir louer un logement. En cadeau, ils ont reçu des appareils électroménagers, du linge, de la vaisselle et des vêtements. Dans le trousseau des mariées, il y a également des chaussures et des produits de beauté. Dans la tente des femmes où s'élève une odeur d'encens, une maquilleuse se saisit d'un pot contenant une poudre parfumée et diluée dans l'eau, pour peindre des motifs sur le visage de la mariée. D'autres passent dans les doigts des bagues offertes par l'époux et lui tatouent les mains de henné, comme le veut la tradition. Les futurs époux, eux aussi, se prêtent à leur rituel sous le son de tambourins accompagnant des chants religieux : rasage, henné et traçage des yeux au khôl. Et ils restent silencieux, la joie contenue par la pudeur.

La rédaction avec AFP

03 Janvier 2017

LE FIGARO.fr
madame

Quelle reconnaissance juridique pour la signature électronique?

Les échanges électroniques permettent de dématérialiser les contrats et les actes juridiques sur les autoroutes de l'information et en premier lieu sur Internet. Mais quelles seront la valeur et la portée de ces documents en dehors de tout support papier? Comment en apporter la preuve? A ces questions juridiques fondamentales, l'usage de la signature dans le monde de l'écrit donne une réponse forte en apportant la sécurité juridique requise. Quant aux échanges électroniques, leur sécurité technique peut être largement garantie par la signature électronique. D'où la question de fond : pourquoi ne pas procéder à la reconnaissance juridique de la signature électronique?

à la recherche d'une définition pour la signature écrite !

Pour passer de la signature électronique à la signature écrite, la difficulté majeure est... qu'on ne sait pas ce qu'est la signature traditionnelle ! Ce concept juridique fondamental n'est défini nulle part dans les lois et règlements. L'Observatoire juridique des technologies de l'information (OJTI) français a autrefois planché sur cette transition entre les deux signatures, ce qui l'a conduit à déterminer les rôles de la signature. Au regard de la personne qui rédige et signe un acte, il a dégagé deux rôles qui interviennent simultanément :

- authentification du signataire : l'authentification de l'auteur de l'acte s'opère par des informations qui assurent que la personne ayant apposé sa signature est bien celle indiquée comme signataire de l'acte ;
- appropriation de la volonté du signataire d'adhérer au contenu de l'acte : adhérer au contenu de l'acte signé, c'est établir un lien intellectuel entre la signature et le contenu du document. Le signataire accepte d'être «lié» par les dispositions de cet acte.

Le droit civil algérien actuel ne permet pas d'assurer une véritable valeur juridique au concept de document électronique ainsi qu'à la

signature électronique qui pourrait y être apposée. Une signature électronique pourrait être juridiquement admissible à condition que l'instrument technologique soit fiabilisé par des services de certification électronique. Pour aboutir à la reconnaissance de la valeur probatoire du message électronique authentifié par une signature électronique fiable, il faut :

Les obstacles à la reconnaissance juridique.

Mais cette assimilation entre les deux types de signature est délicate car la signature électronique n'est en définitive qu'un moyen technique. C'est avec minutie et sans précipitation qu'on doit procéder à la reconnaissance juridique de la signature électronique. Voici quelques raisons qui plaident pour une attitude modérée :

- la signature électronique n'est pas au message électronique (phase de transmission), ce que la signature traditionnelle est au document ou à l'acte écrit (phase de formation) ;
- la signature électronique est technique donc universelle ; la signature écrite dépend du droit interne (quel est son statut dans le commerce international ?) ;
- il est des cas où seule la sécurité technique est recherchée (authentification et intégrité) et non pas les effets juridiques ;
- il est des cas où la signature électronique reconnue juridiquement serait insuffisante pour supporter les effets juridiques graves et complexes de la signature de certains professionnels, comme les experts-comptables.
- sur le plan des certificateurs, des tiers internes aux entreprises ont été annoncés. Ce seront des Tiers Certificateurs au sens des termes, mais pas des tiers au sens juridique, puisqu'ils se confondront avec une des parties aux échanges électroniques. Quelle valeur juridique aura donc leur certification et la signature électronique qui pourrait en découler ?

Un groupe d'éminents universitaires réunis au niveau européen préconiserait la réforme du code civil dans son titre sur la preuve des obligations. L'écrit pourrait y recevoir une définition (inexistante jusqu'ici) qui s'exonérerait de la nature de son support physique. La signature et son avatar électronique seraient également définis. Ainsi, il serait possible d'accorder valeur probante à un écrit électronique à condition qu'il soit possible d'en identifier le signataire et qu'il soit conservé de façon fiable.

L'enjeu d'une signature électronique reconnue juridiquement : la preuve de l'écrit électronique

Internet remet au goût du jour une problématique juridique fondamentale entraînée par la disparition de l'écrit. Cette disparition est susceptible de poser des difficultés lorsqu'il faudra étayer des prétentions en administrant la preuve. La piste explorée actuellement par de nombreux juristes met en avant la signature. C'est la signature qui valide l'acte ou encore qui emporte le consentement des parties à un contrat.

Pourquoi ne pas tenter d'adapter ce système à Internet au moyen de la signature électronique ? Reste alors le problème de la conservation. Les échanges électroniques et la signature électronique sont par nature essentiellement volatils, ce qui ne correspond pas à la permanence ou tout au moins à la durabilité appelée par les notions juridiques de conservation ou de prescription.

Loin de consacrer définitivement le dépérissement de l'écrit, Internet et la signature électronique pourraient fournir une réelle opportunité de redéfinition de la preuve littérale admettant l'écrit électronique revêtu d'une signature électronique et conservé pendant le temps nécessaire.

Saheb Bachagha

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

07 Novembre 2017

Parlement: programmer le projet de la nouvelle loi sanitaire

dans les plus brefs délais

ALGER- Le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Mokhtar Hasbellaoui, a appelé mardi à Alger à programmer le projet de la nouvelle loi sanitaire au Parlement dans les plus brefs délais.

Présentant les grands axes du projet de la nouvelle loi sanitaire devant la Commission des affaires sociales et de la santé de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Hasbellaoui a estimé que l'ancienne loi sanitaire (no 85-05 du 16 février 1985) «n'est plus adaptée aux mutations socioéconomiques et culturelles de la société» et encore moins aux développements enregistrés dans le secteur au cours des dernières années, d'où la nécessité, a-t-il dit, de «programmer le débat autour du projet de la nouvelle loi sanitaire devant les deux chambres du Parlement pour permettre le développement du secteur et l'amélioration des prestations fournies aux citoyens».

Soulignant les principes fondamentaux sur lesquels repose ce texte, principalement la gratuité des soins qui constitue, a-t-il dit «l'un des acquis irréversibles» auxquels l'Etat consacre tous les moyens nécessaires, le ministre a évoqué l'impératif de réduire les disparités régionales en matière d'accès aux prestations à travers la complémentarité entre les secteurs public et privé.

M. Hasbellaoui a mis l'accent dans ce sens sur le droit des citoyens d'avoir un médecin référent, le médecin généraliste en l'occurrence, pour ne recourir aux médecins spécialistes qu'en cas d'urgence, et ce, «dans le but d'assurer un bon suivi du dossier du malade dans le cadre d'un système intégré où le secret médical est préservé».

Au registre de la prévention, et après avoir rappelé que des résultats positifs avaient été enregistrés en matière d'éradication des maladies infectieuses, d'augmentation de l'espérance de vie, de réalisation des objectifs du Millénaire et de l'amélioration de la santé du citoyen, le ministre a affirmé que «l'Etat poursuit ses efforts de lutte contre

les maladies chroniques et pour la mise en place d'une stratégie axée sur catégories vulnérables et les personnes en difficulté, tout en veillant à promouvoir la santé au travail, dans les écoles, les universités et les structures de la formation professionnelle et en milieu carcéral»...

Le Conseil national de l'ordre des médecins: réserves sur l'avant-projet de la loi sanitaire

Le nouveau projet de loi réglementera et organisera la prise en charge thérapeutique et les soins à domicile, devenus «impératifs», a-

administratif (EPA), notamment dans le domaine de l'entretien des équipements lourds, ainsi que le non-aménagement des horaires de travail en fonction des activités liées à la nouvelle situation épidémiologique nationale et locale, une nouvelle loi fondamentale sera inscrite au titre du nouveau projet de loi, »conférant davantage de souplesse et d'autonomie aux établissements de santé, ainsi qu'une modernisation de la planification», a fait savoir le ministre.

Quant à l'industrie pharmaceutique nationale, le même responsable a



t-il estimé, pour maîtriser les coûts des soins et garantir la qualité des prestations sanitaires à travers la réduction la durée des hospitalisations et en privilégiant la chaleur du foyer familial pour les patients atteints de pathologies lourdes et personnes âgées.

Dans ce cadre, le ministre a évoqué l'élaboration d'une feuille de route sanitaire constituant le Plan directeur du secteur de la santé et qui fixe les critères de couverture et les moyens à mobiliser.

Mettre en place des mesures incitatives pour lutter contre la fuite des médecins à l'étranger

Compte tenu de ce que subissent les travailleurs du secteur du fait de la lourdeur des procédures administratives en matière de gestion, imposées par la loi fondamentale relative à l'Etablissement public à caractère

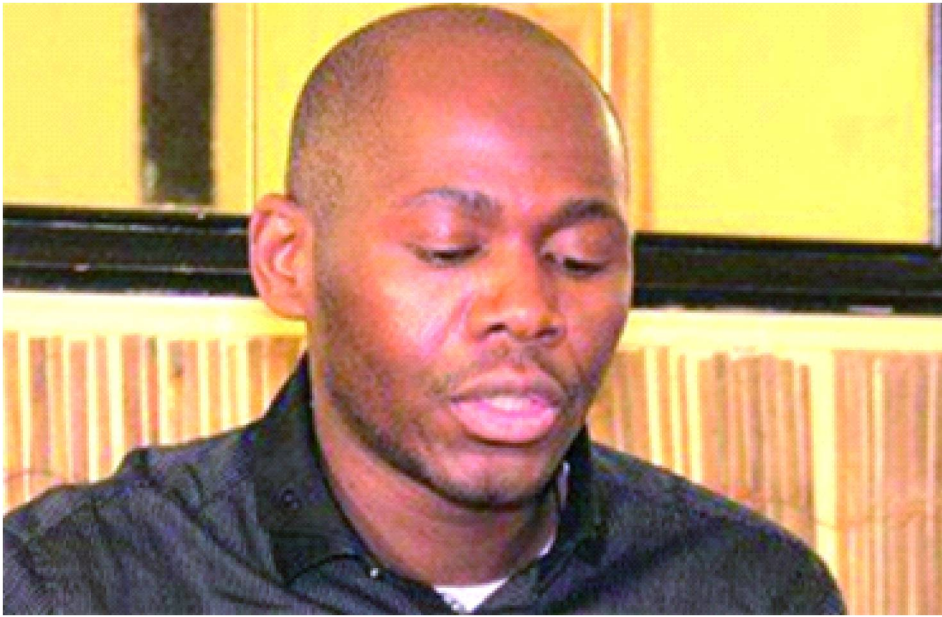
souligné l'accompagnement apporté par l'Etat au secteur, tout en assurant la disponibilité des médicaments de qualité, à travers la création récente de l'Agence nationale des médicaments (ANM), outre la détermination des tarifs des médicaments à la faveur d'une loi en la matière.

Dans le même contexte, il a été procédé au titre du projet de loi, à la révision du cadre juridique relatif à l'éthique à travers la création d'un Conseil national de l'éthique et des sciences de la santé chargé de donner des avis et recommandations dans ce sens, y compris la réglementation et l'organisation le prélèvement et la transplantation d'organes de personnes décédées à des vivants ainsi que la procréation médicalement assistée....

08 Novembre 2017

Des écritures diverses selon les spécificités des pays

Kheira Attouche



Après un diplôme de chimie des matériaux et un ingénieur en industrie automobile, Jass Doszen s'est reconverti dans la critique littéraire. Vivant actuellement à Paris, il travaille comme animateur culturel dans une radio.

Auteur de deux romans, notamment *Pars mon fils*, va au loin et grandis aux éditions Athéna à Dakar, et *Le Clan de Mobutu* à compte d'auteur et d'un essai sur la littérature africaine *Clichés et marginalités* paru à Dakar, Jass évoque la littérature dans son ensemble avec objectivité et impartialité. D'une grande culture, et chevronné dans le domaine, il parle avec éloquence de la littérature en général et de la littérature africaine avec ses multiples spécificités. Originaire de la République démocratique du Congo, Jass évoque dans sa démarche les auteurs africains de divers pays avec leurs codes d'écriture et leurs thématiques et leurs différences. Dans cet entretien, ce brillant critique littéraire recentre le débat sur les indépendances, la polygamie, les traditions et l'engagement, thèmes de prédilection abordés par les écrivains africains dans leur littérature.

Le Temps d'Algérie : Que pensez-vous de la littérature algérienne dans sa globalité ?

Jass Doszen : On chronique beaucoup sur la littérature

algérienne. Les interactions avec l'Afrique du Nord et subsaharienne doivent être plus fortes. On a une littérature algérienne de manière individuelle comme celle de Nedjma de Kateb Yacine, et celle de Mouloud Feraoun. Je connais un auteur Mabrouk Rachedi qui a publié sept romans, et Habiba Merani, qui sont des écrivains de la nouvelle génération, dont l'écriture n'est pas la même. C'est une littérature de l'immigration qui ressemble à celle des auteurs africains au regard de leur histoire commune d'exilés. Ils disent la même chose. Actuellement, la thématique d'auteurs ne se correspond pas car la réalité n'est plus la même. Quand on lit un Sénégalais Colobome Mohamed Bougarssar, c'est du classique. Par contre, les écrivains camerounais font rentrer la langue locale. Ils sont moins dans le respect de la langue classique. On est plus dans le conte comme Leona Miano, Henley Boum (grand prix d'Afrique) et au Sénégal, Souleiman Elgas a fait beaucoup de bruit. Il a un livre très virulent sur les enfants de rue et il tape sur le système politique et religieux qui crée des difficultés sociales.

Selon vous, en tant que critique littéraire, ne pensez-vous pas que la littérature africaine subit le poids des traditions et de la sorcellerie ?

La littérature a un grand poids de traditions et l'on voit beaucoup de jeunes écrivains remettre en cause

ces diktats de tradition, mais ils ne les dénoncent pas. Il ne faut pas se cacher derrière la tradition et refaire une relecture par rapport aux acquis.

Comment se porte la littérature chez les écrivains congolais ?

Au Congo, les auteurs sont imaginatifs et plus dans l'imaginaire et dans les codes du roman classique, mais dans une écriture qui est pensée pour être dite soit en poèmes, soit en théâtre, comme Sony Laboutansy, (théâtre), Tchikaya Utamsi (poète).

Quelle est la place de l'imaginaire dans la littérature algérienne ?

Les auteurs sont respectueux des codes d'écriture. Elle est codifiée, classique mais n'a pas l'érudition des anciens. En Afrique subsaharienne, il y a moins de littérature d'engagement. Elle est de moindre qualité. En Côte d'Ivoire, il y a des histoires d'amour avec un côté engagé mais centré sur les problèmes de la jeunesse mais aussi des soucis de pauvreté, notamment les auteurs comme N'deye Fatou Kane (petite-fille du cheikh Hamidou Kane). La littérature va toucher les jeunes avec plaisir mais il n'y a pas de problématique lourde. Chaque pays ou une région a ses spécificités et ses écrits, comme au Congo, au Cameroun et au Gabon. Ce sont les mêmes similitudes. Par contre, au Sénégal, les romanciers écrivent sur la polygamie et le rôle de la femme depuis les années 1970, fait qu'on ne retrouve pas en Afrique centrale. Le thème sur les indépendances était présent auparavant en Afrique centrale, mais a disparu actuellement.

Quels sont vos futurs projets ?

J'ai écrit un manuscrit intitulé *La girafe*, une histoire d'immigration sur deux générations avec comme toile de fond, un enfant placé à la DAS qui raconte le parcours de son père. C'est une histoire familiale.

Le Temps
d'Algérie
Quotidien National d'Information

12 Novembre 2017

tire sa révérence

L'élève de Mohamed Racim s'est éteint laissant derrière lui un riche patrimoine et un parcours des plus impressionnants.

Choukri Mesli est né à Tlemcen le 8 novembre 1931. Sa famille s'installe à Alger en 1947. La même année il réalise ses premières gouaches et, de 1948 à 1951, devient l'élève de Mohamed Racim à l'École des beaux-arts d'Alger.

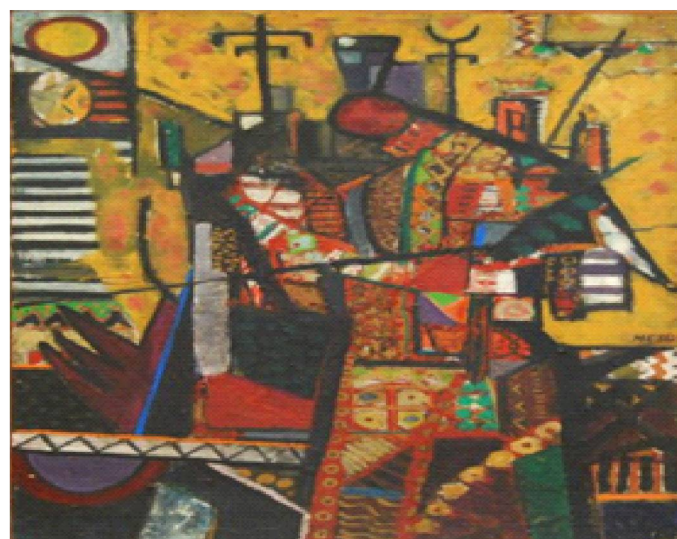
Il participe en 1950 à la création de la revue «Soleil», au mouvement des idées d'émancipation diffusées autour du journal Alger républicain, fonde le «Groupe 51» avec de jeunes poètes et peintres dont Kateb Yacine et M'hamed Issiakhem, et participe au Salon des orientalistes.

De 1951 à 1953, il poursuit sa formation auprès de différents professeurs des beaux-arts. En 1953, il organise une exposition de la jeune peinture algérienne avec Sauveur Galliéro et Louis Nallard dans la salle du Crédit municipal d'Alger et obtient le premier prix de la ville d'Alger. Il y fait ses études avant de s'installer à Alger et devenir le premier Algérien à obtenir un diplôme supérieur en arts plastiques. Il fondera en 1963 avec M'Hamed Issiakhem, Mohamed Temam, Bachir Yellès, Mohamed Bouzid, Baya, Adane, Zerarti et Ali Ali-Khodja, l'Union nationale des arts plastiques (UNAP).

Celle-ci deviendra organisation de masse du parti unique en 1974, et sera baptisée UNAC en 1984 avant de se séparer du parti après 1989, à la suite de l'adoption de la nouvelle constitution.

Avec les assassinats d'artistes, il est contraint à l'exil dans les années 90. Il s'installe en 1994 dans la banlieue parisienne.

Le chef de l'Etat a aussi décerné la médaille de l'ordre du mérite national au rang de «Achir» en avril dernier.



NI.342 Mesli Choukri Mahmoud :
Retour des ancêtres

AL HUFFINGTON POST

13 Novembre 2017

Bethioua



XVIII^e siècle le plateau où se situe le village de Bethioua est habité principalement par les Bettioua, une population berbère majoritairement rattachés à deux clans, Beni Tmait et Zegzaoui, dont les ancêtres auraient quitté la rivière du Kert au sein des Ayt Said et Tamsamane. Le village de Bethioua était divisé en deux parties, la principale au sud était formé par la branche Zegzawa de la tribu, la deuxième partie au bord de la mer rassemblait les autres fractions de la tribu (Beni Tmait). Au début de la colonisation française et durant la guerre qui opposa l'Émir Abdelkader aux troupes françaises, les Bettioua durent quitter leur ville et se réfugier temporairement près de Mostaganem et notamment à Mazagran où ils étaient à l'origine installés. La plupart de leurs descendants vivaient encore au XIX^e siècle sur les ruines de la cité romaine. Plus tard, les autorités françaises par l'ordonnance des 4 et 31 décembre 1846 crée le centre de population de Saint-Leu en lieu et place de Vieil Arzew qui sera érigé en commune de plein exercice en 1873. En effet, un centre de population européen est fondé en 1846 à quelque distance de la tribu des Bettioua sous le nom de Saint-Leu, le nom d'Arzew ne désignant plus alors que le port à quelques kilomètres au nord-ouest. Ce centre est compris parmi les colonies agricoles aménagées en 1848 dans le cadre du décret de l'assemblée nationale du 19 septembre 1848. Il est érigé en commune de plein exercice en 1873, la commune englobant la tribu des Bettioua et le site de Portus Magnus. La commune de Bethioua, du fait de son histoire, possède un important patrimoine archéologique représenté par le site de Portus Magnus. Le site du «vieil Arzew» ne fut identifié comme étant Portus Magnus qu'à partir de 1858 par Berbrugger, après la découverte d'un document épigraphique mentionnant son nom abrégé. Le site archéologique «Portus Magnus» renferme de nombreux vestiges et monuments, un port qui, malgré les aléas du temps et l'œuvre destructrice de certains citoyens, suscite encore la curiosité et autres interrogations tant il est vrai qu'il renferme des trésors d'histoires ensevelis sous les pierres et autres inscriptions latines nécessitant des fouilles archéologiques. Sa muraille et son forum surtout renseignent sur le rôle qu'il a joué, comme l'attestent des écrits qui lui présentent comme capitale régionale, à l'époque de la Maurétanie césarienne. Il faut donc entamer, en urgence, une véritable politique de préservation de ce site, qui renferme des mémoires centenaires. Il est à constater que ce patrimoine architectural authentique, étant laissé à l'abandon, connaît une dégradation avancée en raison également du comportement de certains citoyens, qui ignorent la valeur inestimable de ce site. Il est à dénoncer la dégradation de ce lieu touristique et historique qui est intimement liée à celle du Maghreb, depuis l'époque berbère jusqu'à l'avènement de l'Islam et enfin la période ottomane. Il faut surtout sensibiliser la génération nouvelle sur l'histoire de cette cité antique.

L'Algérie, d'est en ouest et de nord en sud, est riche en villes qui, au fil du temps, témoignent de l'histoire de notre pays et les civilisations qui y sont succédé. De ces villes algériennes, on citera celle de Bethioua située dans l'Ouest algérien à 40 km de la ville d'Oran... La ville s'étend sur 108,6 km² et compte 18215 habitants depuis le dernier recensement de la population. La densité de population est de 167,8 habitants par km². Elle est entourée par Aïn El Bia, Marsat El Hadjadj et Hassi Mefsoukh. Economiquement, Bethioua dispose d'un port gazier, d'installations pétrochimiques, d'une station de dessalement d'eau de mer, et d'exploitations de salines dans la sebkha d'Arzew. Fondée sur les ruines d'une ville phénicienne, elle est devenue ensuite Portus Magnus, village portuaire romain avec ses trente hectares de superficie, l'une des plus grandes villes de la Maurétanie césarienne. C'est aujourd'hui un site archéologique et un patrimoine historique de grande envergure, pas seulement au niveau local, mais régional, national et même maghrébin. Elle est connue depuis le Ve siècle (Xe Grégorien) sous le nom de Rziou (Arzew) devenu à l'époque de la colonisation française la commune de Vieil Arzew, puis Saint-Leu et finalement Bethioua. Différents historiens ont décrit plus ou moins l'histoire de cette ville qui a connu la succession de multitudes de civilisations laissant sur elle indéniablement des traces indélébiles. Parmi eux, j'ai choisi Ibn Khaldoun qui cite que le nom de Bettioua est, à l'origine, celui d'une grande confédération ayant pour habitat la région du Rif, ce nom se trouve tantôt écrit Botouïa, tantôt Battouya, tantôt Bettioua. Il s'agit d'un rameau des Berbères sédentaires des Sanhadja, dits «fondateurs d'empires», dont le rameau sédentaire se trouve dans les Kabylies et dont parmi les principales de leurs réalisations figure l'empire fatimide, la Qalaa des Beni Hammad, le royaume de Bougie ou encore l'empire almohade. Parmi les principales familles sanhajis d'Alger figure les Botouïa aux côtés des Beni Mezghena. Les Bettioua, en berbère lbettiwen, sont issus donc d'une puissante tribu berbère du même nom, et qui avait prêté ses armes aux Beni Merin contre les Beni bou-Hafs. En 1370 les Bettioua suivirent le sultan mérinide Abd el-Aziz dans son expédition contre les Berbères du nom des Maghraouas dans leur capitale de Mazouna. Ils se fixèrent après leur défaite sur ce même territoire, près de Mostaganem, tout en maintenant un certain courant d'échanges avec leurs congénères rifains. Du temps des Ottomans, Bethioua était un fief administratif, gouvernant l'ensemble de la région à l'ouest de la Macta. Le petit hameau a toujours été un centre d'exportation de blé et de bétail grâce à son port «El Marsa» devenu ensuite Arzew le port. Son port servait au stockage de blé et d'orge. Dès le

fugier temporairement près de Mostaganem et notamment à Mazagran où ils étaient à l'origine installés. La plupart de leurs descendants vivaient encore au XIX^e siècle sur les ruines de la cité romaine. Plus tard, les autorités françaises par l'ordonnance des 4 et 31 décembre 1846 crée le centre de population de Saint-Leu en lieu et place de Vieil Arzew qui sera érigé en commune de plein exercice en 1873. En effet, un centre de population européen est fondé en 1846 à quelque distance de la tribu des Bettioua sous le nom de Saint-Leu, le nom d'Arzew ne désignant plus alors que le port à quelques kilomètres au nord-ouest. Ce centre est compris parmi les colonies agricoles aménagées en 1848 dans le cadre du décret de l'assemblée nationale du 19 septembre 1848. Il est érigé en commune de plein exercice en 1873, la commune englobant la tribu des Bettioua et le site de Portus Magnus. La commune de Bethioua, du fait de son histoire, possède un important patrimoine archéologique représenté par le site de Portus Magnus. Le site du «vieil Arzew» ne fut identifié comme étant Portus Magnus qu'à partir de 1858 par Berbrugger, après la découverte d'un document épigraphique mentionnant son nom abrégé. Le site archéologique «Portus Magnus» renferme de nombreux vestiges et monuments, un port qui, malgré les aléas du temps et l'œuvre destructrice de certains citoyens, suscite encore la curiosité et autres interrogations tant il est vrai qu'il renferme des trésors d'histoires ensevelis sous les pierres et autres inscriptions latines nécessitant des fouilles archéologiques. Sa muraille et son forum surtout renseignent sur le rôle qu'il a joué, comme l'attestent des écrits qui lui présentent comme capitale régionale, à l'époque de la Maurétanie césarienne. Il faut donc entamer, en urgence, une véritable politique de préservation de ce site, qui renferme des mémoires centenaires. Il est à constater que ce patrimoine architectural authentique, étant laissé à l'abandon, connaît une dégradation avancée en raison également du comportement de certains citoyens, qui ignorent la valeur inestimable de ce site. Il est à dénoncer la dégradation de ce lieu touristique et historique qui est intimement liée à celle du Maghreb, depuis l'époque berbère jusqu'à l'avènement de l'Islam et enfin la période ottomane. Il faut surtout sensibiliser la génération nouvelle sur l'histoire de cette cité antique.

Mohamed Benotman

07 Janvier 2017



L'HISTOIRE DU THEATRE ALGERIEN

Un siècle d'histoire du théâtre algérien (de 1830 à 1962) a été revu par le dramaturge et comédien Abdelhamid Rabia : «L'Histoire du théâtre algérien n'est pas des plus simples à traiter. Elle remonte au siècle dernier et est passée par de nombreuses étapes». Ce comédien, qui a connu, travaillé et côtoyé les pères du quatrième art algérien à une époque où le théâtre n'était pas le parent pauvre de la culture algérienne, a passé au peigne fin, à travers son expérience et son vécu, cette histoire riche et profonde...mais oubliée ! Trouvant ses origines dans des adaptations de pièces moliériennes, l'histoire du théâtre algérien remonte à une époque dont il ne reste malheureusement pas beaucoup de traces. De Rachid Ksentini, dit le Charlot arabe, à Mahboub Stambouli, l'auteur de l'hymne Min jibalina, en passant par Abdelkader Alloula et Mustapha Kateb, Rabia n'a pas manqué de citer les grands noms, mais aussi ceux peu connus du répertoire théâtral algérien. Il évoquera dans ce sens le fait que Mahieddine Bachtarzi, accusé de ne pas être un nationaliste du fait d'avoir chanté l'hymne national français La Marseillaise, en disant que «tout le monde à l'époque chantait la Marseillaise, on l'apprenait même à l'école». Dans ce sens, A. Rabia évoquera aussi d'autres fervents nationalistes qui ont marqué l'histoire du théâtre algérien, à l'exemple de Rachid Ksentini, Mohamed Touri, doyen de la comédie sociale, Ahmed Ayad, alias Rouiched, pour ne citer



que ceux-là. L'histoire du 4e art algérien est à inscrire aussi dans les années d'édification des premières salles d'opéra et les premiers cercles de formations dramatiques. Des lieux où l'homme était au centre de la mise en scène, de la gestuelle, du jeu et de la lecture. De cette histoire de l'art dramatique algérien découle un ensemble de faits peu connus, au sein desquels un certain nombre de noms de comédiens et de dramaturges ont été soit ignorés volontairement, soit rayés par méconnaissance méthodologique. «Le 8 janvier 1963, l'ex-opéra d'Alger (construit en 1850) est devenu le Théâtre national algérien (TNA). Tout de suite après, la première troupe nationale du théâtre fut créée en ces lieux par Mustapha Kateb. Une charte redonnant au théâtre ses lettres de noblesse fut de suite adoptée par l'Etat», fera sa-

voir A. Rabia. Ce comédien de talent n'a pas omis d'évoquer les artistes algériens ayant écrit ou adapté de grandes œuvres traitant du théâtre révolutionnaire avant et après l'indépendance, tels que Réda houhou, Mustapha Kateb, Kateb Yacine, Assia Djabar...

Aussi, Abdelhamid Rabia a évoqué la politique nationale de l'époque qui a dévié le théâtre de sa fonction première et interdisait le traitement de certains sujets.

«On ne peut pas dissocier la culture de la politique. Ce sont des faits qui ont marqué l'histoire», a-t-il martelé. «Bien que les difficultés furent nombreuses, le théâtre algérien a eu son âge d'or grâce notamment à des personnes qui se sont battues pour le défendre. Je me souviens que les salles de spectacles étaient archicomblées. Le public assistait régulièrement aux représentations théâtrales et c'était un bonheur pour lui. Aujourd'hui, seules les premières arrivent encore à drainer un peu de monde, et encore ! Et bien que ce soit gratuit, on remarque que ce public est composé de gens de la profession !» Abdelhamid Rabia, est comédien, acteur et dramaturge algérien. Il est aussi membre du jury du Festival national du théâtre comique de Médéa. Il prépare ses mémoires.

Sara Boualem

Le Temps
d'Algérie
Quotidien National d'Information

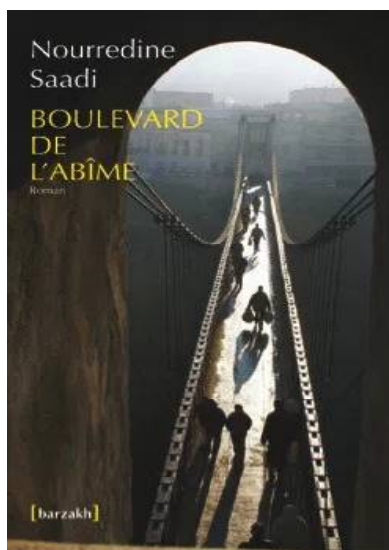
27 Décembre 2016



[BIBLIOGRAPHIE]

Boulevard de l'Abîme
Nourredine Saadi

Editions Barzakh, Alger 2017



Entre polar et récit historique, Boulevard de l'abîme est avant tout un roman d'introspection, en quête, à chaque ligne, de la (ou des) vérité(s).

[REVUE]

Les cahiers de l'Orient

Automne 2017 N° 128

L'Algérie des insertitudes

Les Cahiers de L'Orient

Revue d'études et de réflexion sur le monde arabe et musulman

L'ALGÉRIE DES INCERTITUDES

- Jamais sans l'armée : l'équilibre du pouvoir
- Sahel, Libye : de nouveaux défis régionaux
- Macron-Alger : enfin la réconciliation ?
- Économie : la fin de l'État-providence

Et aussi :

- La place des femmes algériennes
- Crise du Qatar : les véritables raisons

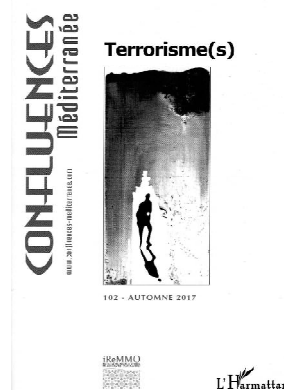
18 € - Automne 2017 - n° 128

L'image de l'Algérie reste celle d'un pays refermé sur lui-même, figé dans son mode de fonctionnement; incapable de se réformer ...une image assez sombre et probablement trop simple, qu'il n'est pas inutile de décrypter, comme l'on fait les différents auteurs de ce dossier.

Confluences Méditerranée

N° 102 Automne 2017

Terrorisme



L'Année du Maghreb 2017-1
Etats et Territoires du politique

CNRS Editions, Paris 2017

2017-1
L'Année du Maghreb

Dossier
Etats et territoires du politique

& Varia



La question que nous nous proposons d'examiner dans ce dossier est celle des effets des mobilisations populaires sur la production d'une nouvelle donne territoriale.

[FILM]

LES BIENHEUREUX

Réalisateur : Sofia Djama 2017



LES BIENHEUREUX

Alger, quelques années après la guerre civile. Amal et Samir ont décidé de fêter leur vingtième anniversaire de mariage au restaurant. Pendant leur trajet, tous deux évoquent leur Algérie.